

Un contrôle technique volontaire avant de prendre la route des vacances



Le **contrôle technique réglementaire**, vous connaissez?

En France, le contrôle technique réglementaire s'effectue, **tous les deux ans, à partir des 4 ans du véhicule**. La périodicité du contrôle technique réglementaire en France est basée **sur le seuil minimal requis par la commission européenne**. D'autres pays européens comme la Grande-Bretagne, la Finlande ou l'Espagne privilégient une périodicité annuelle du contrôle, en fonction de l'ancienneté du véhicule.

Il est bien sûr recommandé aux automobilistes **un contrôle attentif des points de sécurité de leur véhicule avant de prendre la route des vacances**: vérifier la pression des quatre pneus et de la roue de secours, contrôler l'usure des pneus, vérifier les feux, vérifier les disques et les plaquettes de frein, nettoyer les vitres, vérifier les niveaux d'huile de liquide de refroidissement et de lave-glace, contrôler la batterie, tester la ventilation ou la climatisation, etc.

Dans la pratique, **l'inspection du véhicule a parfois tendance à être négligée par le conducteur**. Elle est souvent effectuée dans les quelques heures, voire minutes avant le départ en vacances.

Pour preuve, **le millier de véhicules, qui se retrouvent chaque jour en panne sur les autoroutes**, pendant l'été.

En complément des points de contrôle que chaque automobiliste se doit d'effectuer, une **visite chez un professionnel de l'automobile est vivement recommandée, pour vérifier certains points de sécurité, notamment l'état des pneumatiques et l'efficacité du freinage**.

Peu connu du grand public, le **contrôle technique dit « volontaire »** (par opposition aux contrôles techniques réglementaires bisannuels) permet de **vérifier les pneumatiques et le système de freinage**.

Un **quart des véhicules inspectés présentent un défaut de pneumatique**, à l'origine de 5% des accidents mortels sur autoroute.

L'usure des pneumatiques est, avec **l'antichoc du moteur et le réglage des feux de croisement** l'un des trois principaux défauts des véhicules, enregistrés par les centres de contrôle technique du réseau Dekra Automotive.

Cette usure concerne un quart des véhicules concernés.

Le comportement inadapté des pneus usés, particulièrement en temps de pluie, peut avoir des répercussions dramatiques sur la route. Il a été l'origine de **5% des causes d'accidents mortels sur le réseau autoroutier** entre [2008](#) et 2012 (source: ASFA 2014).

La perte **d'efficacité du frein de service** est également l'un des défauts communément observés. 13% des véhicules concernés par Dekra Automotive présentent une usure prononcée ou une détérioration des disques de frein, 8% des plaquettes de freins.

Seul un professionnel de l'automobile, **équipé d'un banc de freinage et d'outils de contrôle avancés des points de sécurité**, peut garantir l'inspection approfondie d'un véhicule.

Les centres de contrôle technique proposent depuis plusieurs années, le contrôle volontaire, à la carte, permettant à l'automobiliste de cibler le ou les points qu'il souhaite voir vérifier, avant son départ.

« Faire contrôler régulièrement sa [voiture](#), qui plus est, avant un long trajet, n'est hélas pas une pratique suffisamment répandue. Le contrôle volontaire est aujourd'hui cent fois moins utilisé que les contrôles techniques réglementaires, dans nos centres. Pourtant, c'est une démarche indispensable pour vérifier le bon état de son véhicule entre deux contrôles techniques réglementaires et ainsi garantir sa sécurité et celle des autres sur la route », commente Nicolas Bouvier, Président du réseau Dekra Automotive en France.

Et d'illustrer l'importance d'une régularité des contrôles, compte-tenu du vieillissement du parc automobile français : **« Rappelons que la proportion des véhicules présentant zéro défaut, tombe à 21% entre 4 et 6 ans d'ancienneté, à 9% entre 8 et 10 ans. Passé 10 ans, elle n'est plus que de 3%. 15 à 20% des véhicules âgés de 6 à 10 ans présentent des défauts majeurs, soumis à contre-visite »**.

Le « contrôle technique volontaire », complet ou partiel, offre une **information fiable et objective sur l'état du véhicule**. A l'issue de sa prestation, le contrôleur indique les éventuels défauts nécessitant réparations afin de rouler avec un véhicule sûr.

Les contrôleurs ont un **rôle de conseil** auprès des automobilistes : ils prennent le temps nécessaire pour détailler les points de contrôle, apporter des [conseils](#) concernant l'entretien des véhicules et répondre à toutes les questions des automobilistes.

Le [coût](#) d'un contrôle volontaire ?

Il coûte moitié moins cher qu'un contrôle technique réglementaire. Autour de **34 euros en moyenne** dans le réseau Dekra. Les contrôleurs des réseaux [Auto Sécurité](#) et [Sécurité](#) proposent également un **check-up des principaux organes de sécurité** du véhicule.

/* Style Definitions */

table.MsoNormalTable {mso-style-name:"Tableau Normal"; mso-tstyle-rowband-size:0; mso-tstyle-colband-size:0; mso-style-noshow:yes; mso-style-priority:99; mso-style-qformat:yes; mso-style-parent:""; mso-padding-alt:0cm 5.4pt 0cm 5.4pt; mso-para-margin:0cm; mso-para-margin-bottom:.0001pt; mso-pagination:widow-orphan; font-size:11.0pt; font-family:"Calibri","sans-serif"; mso-ascii-theme-font:minor-latin; mso-fareast-font-family:"Times New Roman"; mso-fareast-theme-font:minor-fareast; mso-hansi-font-family:Calibri; mso-hansi-theme-font:minor-latin; mso-bidi-font-family:"Times New

Roman"; mso-bidi-theme-font:minor-bidi;}

Eric Houguet, 24/07/2014